

SEANCE DU 1° FEVRIER 2017

Le premier février deux mille dix-sept, à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Yves DAGES, Maire.

Présents : Mr DEYRIS Jean-Marie, Mr DARTIGUELONGUE Thierry, Mme BESNARD Virginia, Mme SKOROS Claudette, Mr ARTY Tony, Mme LABORDE Catherine, Mr DUFOURCQ Jérôme, Mr IMATTE Xavier, Mr DEGERT Sébastien, Mme BEN-HADJY Myriam, Mr PEROTIN Christophe, Mr BELLON Vincent, Mme LABORDE Séverine, Mme LACAPE Céline.

EGLISE

Accord de subvention de la DRAC à hauteur de 25 % du montant HT des travaux et des honoraires. Un dossier de subvention doit nous être transmis dans les prochains jours.

CANTINE

Le bureau d'études est venu sur le terrain avec une entreprise pour modifier le réseau ventilation dans la cuisine afin de régler les problèmes existants (froid, hygiène). Un RDV avec l'architecte et le bureau d'études nous sera proposé afin de trouver une solution pour cette dépense. L'entreprise IRIGOYEN titulaire du lot plomberie sera convoquée pour terminer les travaux prévus dans le cadre de son marché.

AIRE DE JEUX

Une partie du mobilier commandé a été livré. Il est décidé d'y mettre un point d'eau potable.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Point fait Mr ARTY Tony délégué Communautaire de la réunion du 19 janvier.

La nouvelle entité sera Communauté de Communes Terres de Chalosse. Mise en place du nouveau Conseil Communautaire. Mr LAGROLA Vincent est proclamé Président et le nombre de vice-présidents passera de 10 à 12. Mr DELPEYRAT sera le 1° Vice-président.

Les commissions qui seront au nombre de 13 sont ouvertes aux membres des conseils Municipaux.

Leur composition sera validée lors du conseil du 2 février.

Notre délégué titulaire à la nouvelle commission transfert de charges sera Mr DARTIGUELONGUE Thierry et Mr ARTY Tony sera le délégué suppléant.

Notre déléguée titulaire siégeant au SIETOM sera Mme BESNARD Virginia et Mr IMATTE Xavier sera le délégué suppléant.

PLUI

Une réunion de travail a eu lieu en mairie LUNDI 30 janvier avec la participation de Mr SOUKAROS Technicien ADACL sur le futur PLUI pour nous rappeler le cadre juridique dans lequel on peut manœuvrer. Rappel des règles instaurées par le SCOT. La réglementation oblige à combler les dents creuses dans les zones de quartier c'est-à-dire les espaces non construits entourés de parcelles bâties. Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un DPU sur la zone artisanale RTE DE LA PLEYSSE ceci afin d'en sécuriser le carrefour. Accord est donné par le Conseil Municipal. Cette décision sera transmise à la Communauté de Communes cette compétence leur étant transférée.

LOGEMENT

Mr DOISY et Mme BACHE occupant notre logement 8 place de l'Eglise ont déposé le préavis pour le 15 mars. Une annonce sera mise sur le bon coin pour rechercher un nouveau locataire. Le loyer sera de 325 €.

ECOLE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a eu une communication de l'Inspecteur d'Académie l'informant d'une éventuelle fermeture d'une classe à la prochaine rentrée. Le Conseil Départemental de l'Education Nationale délibérera définitivement le 17 février.

L'APE participera à l'achat de 2 vidéos projecteur et 2 portables pour l'école soit sur le montant HT de la dépense 3 850.66€.

ACHAT

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mr LAGEYRE Gérard de GOOS propose à la Commune la vente de parcelles boisées et non boisées attenantes à notre Forêt communale d'une contenance de 3ha66a31ca. Considérant que cette offre nous permettrait de remembrer et d'agrandir notre patrimoine forestier, il propose de lui faire une offre à hauteur de 11 000 €.

Accord est donné par le Conseil Municipal.

TELEPHONIE

Un courrier d'ORANGE nous informe de la dépose de la cabine téléphonique située sur la place publique.

Point fait par Jean-Marie DEYRIS. Suite à la campagne menée dernièrement par le SYDEC pour identifier les communes éligibles au programme zones blanches centre bourg, des mesures de terrain ont été réalisées en sa présence le 20 décembre par une société mandatée par SFR et ce pour les 4 opérateurs nationaux : ORANGE, FREE, SFR et BOUYGUES. Résultat noté sur le PV : 50 % des appels passés sont acceptables par FREE.

La Communauté de Communes ayant transféré au SYDEC sa compétence en matière d'aménagement numérique, une réunion de chantier aura lieu le 7 février pour l'étude de la pose d'un câble optique qui démarrerait du central de MONTFORT jusqu'à une armoire technique qui serait installé dans le Bourg de POYARTIN (lieu à définir) ce qui permettra au terme de ces travaux l'amélioration de l'accès internet pour les foyers.

INFORMATIONS

Le repas des aînés aura lieu le VENDREDI 10 FEVRIER. Mr LAVIGNE, traiteur à DAX a été choisi par la Commission Communale Sociale.

2 ordinateurs portables seront achetés l'un pour la Mairie et l'autre pour la Bibliothèque.

Un RDV sera pris avec la Société DIAMENTO pour l'implantation éventuelle d'un distributeur automatique de pain qui pourrait être installé à la place de la cabine téléphonique

Prochaine réunion du Conseil Municipal : VENDREDI 10 MARS.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

